



**COMPTE-RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 13 JUIN 2019 A 20H
Sous la présidence de Madame Charlotte LAMBOUR, Maire**

Date de convocation : 3 juin 2019

Nombre de C.M. élus : 23

Conseillers en fonction : 23

Conseillers présents : 19

Présents : Mesdames Muriel PELOSATO, Rita PRADELLA, Eliane CHRISTINY, Messieurs Daniel DRIUTTI, Patrick MAISONNEUVE, Franck DE MARCH, adjoints

Mesdames et Messieurs Antoine FRIJO, Corine VENIER, Mustapha KHALDI, Muriel CAPUTO, Lialia MIRIAN, Bertrand NIOGRET, Laurent KLEIN, Marilyne MULLER, Dominique PIETRANGELI, Eraldo MARRONI, Antoine RITTER, Martine VIOT-STOFFELconseillers municipaux.

Procurations :

Monsieur Jean-Christophe MAROCK à Monsieur Patrick MAISONNEUVE

Madame Isabelle VENZI à Madame Charlotte LAMBOUR

Absents excusés :

Monsieur Ismaël BOUCHAFRA-HENNEQUIN

Madame Claude SCHORR

Secrétaire : Madame Muriel PELOSATO

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 AVRIL 2019

Le Conseil Municipal, **par 19 voix « POUR » et 2 « ABSTENTIONS »**, approuve le procès-verbal de la séance du 11 avril 2019.

2. REPRISE ET INTEGRATION DES RESULTATS DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DANS LE BUDGET PRIMITIF 2019 DE LA COMMUNE

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide :

- de reprendre et d'intégrer les résultats 2018 du budget annexe assainissement dans le budget principal 2019 de la commune selon la balance des entrées fournie par la Trésorerie d'HAYANGE et en prenant acte du résultat de clôture de 5.777,74 € en fonctionnement et 72.639,19 € en investissement ;
- de confirmer la mise à disposition du SEAFF l'intégralité du réseau assainissement à compter du 1^{er} janvier 2019 ;
- d'autoriser Madame le Maire à passer les opérations comptables et budgétaires afférentes.

3. DECISION MODIFICATIVE N° 1

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, adopte la décision modificative n° 1 au budget 2019.

4. FIXATION DU NOMBRE ET DE LA REPARTITION DES SIEGES DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer à 51 le nombre de sièges du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch et d'autoriser Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la délibération afférente.

5. SUBVENTION A L'ASSOCIATION « UNE ROSE UN ESPOIR »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer une subvention d'un montant de 150 euros à l'association « Une Rose Un Espoir ».

6. REGULARISATION DE LA SUBVENTION A L'ECOLE DE MUSIQUE DE LA VALLEE DE LA FENSCH

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la régularisation de la subvention à l'Ecole de musique de la Vallée de la Fensch et de verser la somme de 5 453,55 € à ladite association.

7. FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE AUX JEUNES (FDAJ)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la participation financière de la commune de NEUFCHEF dans le cadre du FDAJ à hauteur de 0.15 € par habitant et autorise le Maire à signer les documents correspondants.

8. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN VEHICULE COMMUNAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la convention de mise à disposition d'un véhicule communal à la micro-crèche communautaire sise à Neufchef et à l'association « Maison Pour Tous » de Ranguevaux et d'autoriser Mme le Maire à signer ladite convention.

9. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE A L'ASSOCIATION « S' CIE LES AMA'TUEURS »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la convention de mise à disposition d'une salle à l'association « S'Cie Les Ama'tueurs » sise à Florange et d'autoriser Mme le Maire à signer ladite convention.

10. CREATION DE L'ACTIVITE ACCESSOIRE D'ASSISTANT A MAITRE D'OUVRAGE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Madame le Maire à créer l'activité accessoire d'assistant à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'études de travaux de voirie ;
- d'autoriser Madame le Maire à procéder au recrutement d'un agent et de fixer la rémunération afférente à cette activité accessoire ;
- de fixer l'indemnité horaire forfaitaire à 23 euros brut ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget ;
- d'autoriser Madame le Maire, ou toute personne habilitée par elle, à accomplir toutes les formalités nécessaires au bon déroulement du projet.

11. ADHESION DE LA COMMUNE D'HAUONCOURT AU SMIVU FOURRIERE DU JOLI BOIS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette adhésion.

12. ADOPTION DU NOUVEAU REGLEMENT PERISCOLAIRE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **par 20 voix « POUR » et 1 « ABSTENTION »**, approuve le nouveau règlement qui entrera en vigueur à la rentrée scolaire de septembre 2019.

13. REVISION DES LOYERS – 23 RUE LIEUTENANT SAINT ANTOINE

Madame Muriel PELOSATO, concernée, n'a pris part ni au débat, ni au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **par 20 voix « POUR »**, décide d'approuver la révision des loyers pour les logements communaux sis au 23 Rue Lieutenant Saint Antoine et d'en fixer les prix à 600 € et 650 € et d'autoriser Madame le Maire à signer les baux afférents.

11. DECISIONS ET INFORMATIONS

➤ DECISION 2019 - 006

Objet : Attribution marché LOT 1 Démolition/Désamiantage – Création d'un accueil périscolaire

Un marché pour le lot 01 démolition/désamiantage concernant la création d'un accueil périscolaire est passé avec la société HOLLINGER, dont le siège est situé 944, avenue des Etats Unis 54700 PONT A MOUSSON, pour un montant de 52 765,00 € HT.

➤ DECISION 2019 - 007

Objet : Attribution marchés LOTS 02 à 15 – Création d'un accueil périscolaire

Les marchés des lots 02 à 15 concernant la création d'un accueil périscolaire sont passés avec :

- lot 02 Gros Œuvre, la société SDM CONSTRUCTION 289 rue du Ruisseau Zone Belle Fontaine 57155 MARLY, pour un montant de 312.000 € ;
- lot 03 Charpente, la société MADDALON Frères Z A Le Foulon 54121 VANDIERES, pour un montant de 45.905,30 € HT.
- lot 04 Couverture tuile, la société SN EISENBARTH 2A route de Sarrebruck 57645 MONTOY FLANVILLE, pour un montant de 9.579,55 € HT
- lot 05 Couverture – Etanchéité – Bardage, la société SOPREMA ENTREPRISE SAS 6 rue des Feivres 57070 METZ, pour un montant de 74.999,98 € HT.
- lot 06 Menuiseries extérieures – serrureries, la société SAS BRIOTET ZA de Messompré 57280 SEMECOURT pour un montant de 94.332 € HT.
- lot 07 Cloisons – Doublage – Faux Plafonds, la société BATICONCEPT EURL 30 rue Bauer 57600 FORBACH, pour un montant de 67.892,50 € HT.
- lot 08 Menuiseries intérieures – Agencement, la société JLB MENUISERIES ZAC Nord Nouveau Monde Voie Romaine 57300 HAGONDANGE pour un montant de 44.461,78 € HT.
- lot 09 Chapes – Carrelages – Faiènces, la société SARL T2C BATIMENT voie Romaine 57280 SEMECOURT, pour un montant de 31.425,86 € HT.
- lot 10 Sols souples, la société DEFI SOLS SARL 47 avenue Robert Schuman 57950 MONTIGNY-LES-METZ, pour un montant de 20.751,26 € HT.
- lot 11 Peintures-Finitions, la société France PEINTURE SAS 5 rue des Fondateurs 57535 MARANGE-SILVANGE, pour un montant de 16.228,80 € HT.

- lot 12 Plomberie – Sanitaire – CVC, la société LORRY DEP SARL BP 20115 57153 MARLY Cedex pour un montant de 195.153,48 € HT.

- lot 13 Electricité, la société INEO Industrie et Tertiaire Est ZA du Champ de Mars 57270 RICHEMONT pour un montant de 89.943,00 € HT.

- lot 14 Ascenseur, la société OTIS 46 avenue de Thionville 57140 WOIPPY, pour un montant de 20.900 € HT.

- lot 15 VRD – Aménagements extérieurs, la société SAS LCTP 2 rue Jean Ferrat 57130 ARS-SUR-MOSELLE, pour un montant de 73.885,90 € HT.

Séance clôturée à 21h05 par Madame Charlotte LAMBOUR, Maire.

Fait à NEUFCHEF, le 14 juin 2019

Le Maire



Charlotte LAMBOUR